

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Château de La Barben

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LA BARBEN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Vianney Audemard d'Alançon, Président

RCS / SIRET

8 7 7 6 4 0 5 8 1 0 0 0 1 4

Forme juridique S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° b)	Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 50 unités Aménagement d'un parc à thème Aménagement d'une scène et de gradins accueillant plus de 1000 personnes Défrichement de plus de 0,5 ha en vue de la reconversion des sols en terres agricoles
41° b)	
44° b)	
44° d)	
47° a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Création d'une passerelle piétonne en bois de 80 mètres le long du rempart du château côté Nord-Est
- Création de deux passerelles sur le Lavaldenan et d'un pont-projeté piéton sur la Touloubre
- Création d'une reproduction d'un village provençal traditionnel de la fin du XIXe siècle (18 bâtiments)
- Mise en place de sanitaires modulaires sur le site
- Mise en place de deux tribunes modulaires sur le site
- Aménagement d'un étang
- Aménagement d'un parking gazonné (4,2 hectares) et planté d'oliviers
- Réhabilitation agricole biologique du potager historique du Château de La Barben (0,8 ha)
- Réhabilitation horticole (15 ha), viticole (8ha), élevage-pastoral et apiculture (63ha) de terrains en friche du Château de la Barben
- Aménagement paysager de chemins piétons (déjà existant)
- Aménagement d'une esplanade en surface drainante (voir ANNEXE - PA2)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de faire rayonner aux yeux du monde l'authenticité de la culture provençale.

Modalités - Création d'un parc à vocation touristique et d'intérêt collectif sur le thème de l'authenticité de la culture Provençale. Ce projet comprend quatre axes thématiques majeurs :

- Patrimonial et Historique avec la restauration du château classé (horizon 2020-2023)
- Environnemental et Agricole avec la relance d'activités agricoles biologiques sur 89 ha (potager, horticulture, viticulture, apiculture, élevage etc.) en partenariat avec les institutions professionnelles représentatives et la mise en place d'un schéma de préservation du domaine (300ha) en lien avec des associations spécialisées (Association Française d'Agro-foresterie, LPO);
- Culturel et Artistique avec la création de 6 spectacles vivants à l'extérieur et à l'intérieur du château mettant en avant l'histoire de la région à travers celle du château et des grandes figures locales (Mistral, Pagnol, Giono, Daudet etc.)
- Savoir faire et artisanat local avec la mise en valeur des savoir-faire iconiques provençaux (Confiserie, Bijouterie, Parfumerie/ Savonnerie etc.).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus à partir de Septembre 2020 jusqu'au printemps 2021. (cf : annexe "Rétroplanning réglementaire et technique - Château de La Barben 2020-2021").

Pour l'occasion une base de vie provisoire est prévue pour accueillir les ouvriers et les prestataires du chantier.

Une partie des aménagements se fera par l'utilisation de bâtiment modulaire ayant une influence faible sur environnement. Ainsi les sanitaires et les tribunes auront un impact amoindri.

Le parking (4,2 ha) sera engazonné et planté d'arbres (oliviers) afin de limiter au maximum l'empreinte de cet aménagement sur le site. L'ensemble des espaces verts du parc Rocher-Mistral (jardins paysagés, potager, bordures, zone de stationnement) seront entretenus dans une modalité agro-écologique (Label Bio etc.)

Les techniques employées pour la construction du "village provençal" s'inspireront des techniques traditionnelles provençales afin de préserver l'intégrité du paysage

200 emplois directs et une trentaine d'entreprises locales seront impliquées dans la phase travaux.

(Voir annexe)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le parc Rocher-Mistral sera un haut lieu de la culture provençale et un pôle d'emploi majeur pour la région (200 emplois directs).

A l'heure actuel le parc prévoit de recevoir environ 300 000 visiteurs lors de la saison 2021

Le site sera ouvert 10 mois sur 12 et environ 190 jours cumulés en cohérence avec la saison touristique.

Les visiteurs pourront bénéficier d'une visite leur offrant:

- 1 potager floral/ornemental et productif biologique présentant les techniques potagères traditionnelles
- La visite d'un château millénaire rénové dans le parfait respect des principes de conservation du patrimoine
- 6 spectacles thématiques dont 4 diurnes et 2 nocturnes (20.00 à 22.00) leur permettant de découvrir l'Histoire du Château et de la région
- Eco-village provençal muséal où des artisans mettront en valeur leurs savoir faire et leurs produits
- 2 lieux de restauration provençale (bistrot et cuisine rapide) opéré avec un grand chef étoilé de Marseille
- Accès à la visite du domaine sur 300ha protégé et mise place d'une médiation et d'actions visant à faire découvrir l'exceptionnelle biodiversité de cet écrin de verdure tout en sensibilisant aux enjeux environnementaux de préservation et de protection de l'environnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

- Permis d'aménager
- Demande préalable (clôture)
- Autorisation de travaux sur Monument Historique
- Défrichement
- DVRD
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Demande d'autorisation environnementale (défrichement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Zone village provençal (Accès, commerces, sanitaires, bassin, etc.)	2,83 Ha
- Esplanade (Accès, Tribunes, bassin, etc.)	1,66 Ha
- Potager (Billetterie, sanitaires, cultures, etc.)	0,83 Ha
- Aménagement zone de stationnement arborée et engazonnée	4,4 Ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Château de La Barben
Route du Château
13330 LA BARBEN

Coordonnées géographiques¹Long. 5 ° 12 ' 21 " .. Lat. 43 ° 37 ' 40 " ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En intégralité dans la ZNIEFF 930012449, « Plateau des Quatre Termes – Gorges de la Touloubre – La Barben » (ZNIEFF II), En partie limitée dans la ZNIEFF n° 930020232, « La Touloubre » (ZNIEFF II), En partie (environ 1/3) dans la ZNIEFF 930020187, « Gorges de la Touloubre – Ravin de Lavaldenan – Sufferchoix – Vallon de Maurel » (ZNIEFF I),
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château classé, ainsi que le jardin ordonnancé avec ses portiques d'entrée, ses quatre bassins, ses deux fontaines, et sa statue ; terrasses ; rampe d'accès avec son mur, de soutènement et les deux poternes d'entrée ; allée de platanes à l'entrée ; pont sur la rivière (cad. AI 34) : classement par arrêté du 21 décembre 1984
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide selon les critères de végétation et pédologique n'a été identifiée par les experts missionnés d'ECO-MED. Cf : Annexe 1 : "Note environnementale avec annexes"

			PPR Séisme et Mouvements de Terrains approuvé le 2/11/1989
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En intégralité dans la ZPS FR9310069, « Garrigues de Lançon et chaînes alentour » et dans le PNA Bonelli.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nouveaux prélèvements par rapport à ceux qui avaient été autorisés par les pouvoirs publics.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Domaine de La Barben est au cœur d'une zone reconnue et encadrée du fait de la diversité des habitats qu'il abrite. C'est pourquoi les porteurs du projet mettent en œuvre et mettront en œuvre, en s'appuyant sur les recommandations établis par le bureau d'étude Performa Environnement et l'inventaire faunistique et floristique, des mesures permettant de minimiser l'impact du projet sur la biodiversité. (Cf : Annexe 1 : "Note environnementale avec annexes")
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site abrite des Grand-Duc d'Europe et est susceptible d'abriter des aigles de Bonelli. Tout sera mis en œuvre, selon les recommandations du bureau d'étude Performa Environnement, afin conserver ces habitats et de limiter l'impact du projet sur la vie faunistique et floristique. (Cf : Annexe 1 : "Note environnementale avec annexes" et Annexe PA02 rubrique environnementale et agricole)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une surface d'emprise au sol des bâtiments de 0,6ha. Les autres aménagements (sanitaires, tribunes) seront des structures modulaires afin de garantir l'intégrité du milieu. La zone de stationnement sera quant à elle un espace vert à part entière consacré à l'arboriculture provençale authentique et respectueuse de son écosystème. Projet souhaité en partenariat avec la chambre d'agriculture et l'association française d'agro-foresterie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-La commune de La Barben est l'objet d'un PPRN concernant les risques de séismes et de mouvement de terrain. -En matière de feu de forêt le site est en aléa subi moyen mais avec un piquetage fréquent fort à exceptionnel et un environnement (massif) d'aléa fort à exceptionnel. -Le site de La Barben est identifiée à l'Atlas des Zones Inondables (AZI) ainsi et sur le référentiel TRI. En revanche aucun PPR n'est approuvé ou prescrit.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les flux de visiteurs ainsi que les flux de véhicules attendus sont modélisés pour 300 000 visiteurs annuels soit 136 400 véhicules cumulés. L'accessibilité est pensée par le biais de la D572 en rendant semi-piéton la D20 en synergie avec la zone de stationnement du zoo mitoyen. Cela afin de - Limiter la circulation dans le village de La Barben - Limiter l'impact environnemental
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comprend un spectacle nocturne de son et lumière (1 heure) sur la façade Nord du Château de La Barben avec un maximum de 120 représentations par an.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet comprend un spectacle nocturne de son et lumière (1 heure) sur la façade Nord du Château de La Barben avec un maximum de 120 représentations par an.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sanitaires raccordés au réseau d'assainissement public.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Mise en place d'un système de collecte sélective des déchets en vu de leur valorisation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude paysagère a été effectuée afin de mesurer l'impact paysager du projet et l'ajuster en fonction du cadre établi par l'architecte des bâtiments de France. (Cf : Annexe 3 : "Étude paysagère ABF")
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie bâtie ne vient pas modifier la vocation foncière des parcelles. La zone de stationnement (4,4Ha), actuellement en friche depuis 80 ans, sera valorisée par son double emploi, conciliant ainsi les enjeux de mobilités et les enjeux environnementaux et agricoles contemporains. A terme, se seront pas moins de 28 hectares de surface qui seront remis en culture et 61 ha qui seront utilisés pour le pastoralisme ovin et caprin. (Voir annexe PA02 - rubrique agricole et environnementale)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet Rocher Mistral est pensé de manière à éviter la destruction de la biodiversité qu'abrite le site le cas échéant des mesures sont prises afin limiter les effets négatifs :

- Étude lancée avec le GCP concernant le déplacement d'une colonie de reproduction de Murin à Oreille échanrées.
- Mise en place d'un plan de gestion foncier des 400 ha du domaine en partenariat avec PNA Bonelli, LPO, et l'ONF pour favoriser la réintroduction ou la préservation des rapaces (aigle de Bonelli, Grand-Duc d'Europe).
- Utilisation raisonnée d'un éclairage adapté ayant un impact minimale sur la faune nocturne.

(Cf : Annexe 1 : "Note étude environnementale et annexes", p52-53 et annexe 2 "Voir PA02 rubrique Environnement et Agriculture"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non il ne nous semble pas nécessaire que le projet face l'objet d'une évaluation environnementale. Situé dans une zone naturelle agréée (ZNIEF et Natura 2000) dont les enjeux naturalistes et environnementaux sont connus, le pétitionnaire inclut :

- Compréhension des enjeux environnementaux et paysagers sur la base des inventaires connus et d'études complémentaires d'incidences menées par des bureaux spécialisés (voir annexe)
 - Ajustement et définition du projet d'aménagement en intégrant ces enjeux, tant par des mesures d'évitement que des mesures compensatoires portées aux côtés de partenaires spécialisés et reconnus (LPO, PNA Bonelli, GCP, Chambre d'Agriculture)
- Par ailleurs le volet agricole durable et environnemental est au cœur du projet (voir détail dans annexes)
L'objectif d'ensemble est de éviter/limiter et compenser les incidences et "nettoyer le domaine".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : "Note environnementale et annexes" (en liens avec les parties 5.1, 6.1, 6.4)

Annexe 2 : "Rétroplanning réglementaire et technique - Château de La Barben 2020-2021" (en liens avec la partie 4.3.1)

Annexe 3 : Étude paysagère de l'Architecte des Bâtiments de France

Annexe 4: Constat d'huissier - zones comportant des détritrus et décharges sauvages.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA BARBEN (13)

le, 02/07/2020

Signature